



Exercice 2019 – réponses aux vœux et remarques de la Commission de gestion

- Vœu No 1 : Etudier la mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h dans les quartiers village mis à part la route cantonale.
- Le projet relatif à la création de zones 30km/h est à l'étude.
- Vœu No 2 : Elaborer un plan d'actions concret pour contribuer à la qualité de vie de la population, par exemple en définissant une liste de projets potentiellement intéressants.
- La Municipalité œuvre dans ses décisions à l'année sur la qualité de vie de la population. Le plan d'action est traduit à travers le plan des investissements et par la révision du futur nouveau plan d'affectation communal (anciennement PGA) pour la prochaine législature.
- Vœu No 3 : Avoir des archives stockées dans un local répondant aux directives AEAI.
- L'administration communale travaille sur la numérisation des documents. Une offre sera demandée afin de mettre le local des archives aux normes.
- Vœu No 4 : Exiger le maintien des lisières forestières, notamment le long du DP22.
- Le DP 22 a été mis en conformité et la Municipalité veillera à son maintien général.
- Vœux No 5 : Procéder à un nettoyage du dessous de la benne à compost qui se trouve derrière l'immeuble Pré de la Cava 3 (morceaux de carrelage, branches, etc.).
- L'information sera transmise au service voirie afin que le nécessaire soit fait dans les plus brefs délais.
- Vœu No 6 : Exiger la réfection du chemin de la Buanderie aux frais du promoteur comme convenu.
- Ce dossier est toujours en traitement et suivi attentivement par la Municipalité.
- Vœu No 7 : Prévoir la réfection du chemin du Bord du Mont qui est dans un piteux état.
- La réfection de ce chemin sera prévue dans le plan des investissements pour la prochaine législature.
- *****
- Remarque No 1 : La Commission de gestion trouve très regrettable que, malgré ce qui a été annoncé par la Municipalité en réponse au vœu no 3 du rapport de gestion 2018, rien n'ait été fait. En effet, il nous avait été répondu que des contacts seraient pris avec la Municipalité de Villeneuve afin d'apprécier les possibilités de partage d'un animateur social.
- Des prises de contacts ont été pris. L'animateur social est rattaché à la commune de Villeneuve et il n'est pas possible en l'état d'obtenir un certain pourcentage de cet animateur pour Roche. Toutefois, la jeunesse rotzérane bénéficient des prestations dudit animateur sur Villeneuve.

- Remarque No 2 : A la lecture du rapport établi par la Municipalité, nous avons constaté les éléments suivants :
- Page 10 : erreur dans le nombre d'habitants : 1862 au lieu de 1826
[Il s'agit d'une faute de frappe.](#)
 - Pages 13 et 14 : les informations et chiffres concernant le canton, les répercussions sur notre commune seraient plus intéressantes et plus utiles
[La Municipalité en prend note.](#)
 - Page 14 : le chapitre « 1.2.5.2 Informatique et téléphonie » est vide
[Aucune information n'a été donnée étant donné que la migration IP a déjà été faite.](#)
- Remarque No 3 : La Commune a-t-elle fait un état des lieux sécuritaire au niveau des falaises qui se situent derrière l'immeuble Pré de la Cava 3 ? La Commission de gestion s'inquiète notamment de la sécurité au droit de la benne à compost derrière ledit immeuble.
- [Non, aucun état des lieux n'a été fait. Mais il existe la carte des dangers naturels qui identifie et règlemente ce périmètre.](#)
- Remarque No 4 : La place de jeux sise dans le quartier Planchette / Pré de la Cava aurait besoin d'un coup de neuf.
- [La Municipalité est consciente de ce point et la mise en conformité de ces places de jeux est en cours de réalisation et à l'étude.](#)

Adopté en séance de Municipalité du 9 juin 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic  Secrétaire Municipale 

Ch. Lanz  R. Duronio